

## La dentellerie à la Vallée

Le professeur Piguet a pu retracer de manière précise l'épisode « dentellerie » grâce à des documents exceptionnels. Ceux-ci sont aujourd'hui déposés dans le fonds P Auguste Piguet, des ACV. Sous la désignation suivante :

D 377 à 422. 1815-1835. Correspondance et comptes de la maison ROSSELET frères, aux Verrières, adressés aux sœur MEYLAN puis à Susette MEYLAN, au Solliat, concernant la dentellerie. (cf. A. Piguet, Notre ancienne industrie dentellière, in Folklore suisse, 33<sup>e</sup> année, 1943, p. 21\*-28\*).

On trouve dans le même fonds, sous B 27, un dossier intitulé : Notre ancienne industrie dentellière. Une activité passagère qui va être analysée plus bas par trois écrits, tous du professeur Piguet qui fut le seul à s'intéresser à cette activité passagère, mis à par S. Berdez qui en a dit deux mots en 1835 :

*Si les hommes à La Vallée s'occupent à diverses fabrications, les femmes n'y restent pas en arrière ; non seulement il en est qui font les parties les plus délicates de l'horlogerie, telles par exemple que les pignons ; mais elles travaillent encore exclusivement à plusieurs branches, telles que les dentelles, les blondes, les broderies, qu'elles écoulent à Genève. J'ai vu de très beaux ouvrages en ce genre dans les hameaux du Solliat, de Derrière-la-Côte, et de la Combe-Moussilon ; mais cette partie se ressent de la concurrent que lui portent les tulle et les points étrangers, ce qui a forcé de baisser aussi la main sur nos articles de fabrication indigène<sup>1</sup>.*

---

<sup>1</sup> S. Berdez, Notice sur l'industrie agricole et manufacturière de la Vallée du Lac-de-Joux, 1835, Le Pèlerin, 1993, pp. 321-322.

## INDUSTRIE DENTELLIÈRE

La confection des dentelles, des "pointe" comme on disait jadis, apparut tardivement au Pays Romand. Elle y fut introduite par des réfugiés huguenots.

A la Vallée, l'usage de la dentelle précéda sa fabrication locale. Vers 1760, selon les inventaires, dames et jeunes filles en mettaient à leurs coiffes, coiffettes et "doucettes".

Les plus anciennes attestations de la confection des dentelles chez nous remontent à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle seulement. Un certain Meylan surnommé le bossu du Solliat occupait une vingtaine d'ouvrières. Jacques Meylan puis sa femme et ses filles représentaient l'important commerce de dentelles des frères Rosset, aux Verrières neuchâteloises. La correspondance échangée de 1816 à 1836 entre les patrons et leurs dévoués agents nous donne d'intéressantes indications sur la fabrication et le commerce des "tissus vaporeux".

Les Rosset plaçaient leur marchandise dans la France du Midi. L'un ou l'autre des associés assistait régulièrement aux foires de Beaucaire. Un voyageur-placier représentait leurs intérêts en Italie. Au temps de la Révolution, la dentelle tomba dans le marasme. Les élégantes de l'époque se contentaient de tulles bon marché venus d'Angleterre. Les Rosset s'efforcent de remettre la dentelle en honneur. Ils imitent les produits des Flandres. Ils confient des centaines de dessins à leurs ouvrières. Mais la routine l'emporte, les ouvrières combières préfèrent s'en tenir aux modèles traditionnels, d'un placement difficile. Les dessins disparaissent mystérieusement, probablement livrés à une maison concurrente. Autre sujet de plaintes amères et répétées: le manque de soins et de propreté de nombre des dentellières. Il y a trop de rousses, des points d'esprit faits à la diable. Les pièces défectueuses seront désormais refusées.

En 1816 encore, les produits livrés aux Rosset comprennent uniquement des dentelles propres dites. La blonde de fabrication locale nous est signalée en 1826. Il s'agissait de dentelles de soie, en blanc, en noir, en bleu foncé ou azuré; tardivement aussi en fil. Puis peu à peu la "blonde" occupa les 3/4 de nos ouvrières. Le nom de "blondières" leur fut décerné.

Les "entoilages"-dentelles appliquées sur réseau apparurent conjointement aux blondes.

La maison des Verrières livrait à ses agents les fournitures nécessaires. Les prix payés aux dentellières variaient suivant la finesse du travail et le soin apporté à l'exécution. En 1816, la dentelle de choix valait 51 batz l'aune. Une pièce de second choix atteignait 32 batz. Les dents de loup ne dépassaient pas 7 1/2 l'aune. L'apprentissage d'une pauvre fille durait 5 ans à raison de 1 b. par jour nourrie. Le travail accompli compensait la modicité de la pension.

ms Le commerce des dentelles avait prospéré de 1820 à 1830 mais l'épidémie de choléra de 1831 vint mettre fin à la reprise. La crainte de la contagion paralysa les affaires. L'année 1832 fut désastreuse pour le noble art de la dentelle. Les affaires se réduisirent presque à rien. Vers 1835, l'industrie locale des dentelles agonisait. Aucune fille ne voulait plus de ce métier. Toutes apprenaient "horloger ou lapidaire".

Désormais, seules quelques dames, profitant des métiers existant dans la plupart des maisons, confectionnèrent de la dentelle pour leur usage personnel. Une dentellière-amatrice exerçait encore son art au Bas-du-Sentier, il y a un quart de siècle. Un cercle d'écoliers et d'écolières, attirées par le cliquetis des fuseaux l'entouraient. Cette personne, cassée par l'âge, n'en faisait pas moins preuve d'une dextérité incroyable.

La contrebande des dentelles sévit chez nous sous l'Empire et la Restauration. Les jeunes gens, en quête d'un plantureux repas à l'œil en glissaient une aune ou deux sous la soie de leur "garçon". C'était là menus larcins. Le postillon chargé de conduire la diligence de Genève à Paris procédait en grand, dissimulait des aunes et des aunes de dentelle entre la doublure et le drap de sa lourde limousine; mais le pot aux roses finit par être découvert; le pauvre homme paya cher ses contraventions répétées. (D'après Folklore suisse.)  
XXXIII 21 - 28

\*\*\*\*\*

Auguste Piguet, Vieux métier, 1999.

### *Dentellerie, filage et tissage*

Ces trois activités figuraient au tome II sous « Artisanat ». Elles connaissent, au XVIII<sup>e</sup> siècle, un modeste début d'industrialisation. C'est pourquoi nous en traitons ici.

*Dentellerie.* — Des huguenots fugitifs enseignèrent tardivement aux Romands l'art de la dentellerie. Celui-ci se répandit en peu de temps. Bientôt, même à la Vallée, nulle dame ou jeune fille un peu aisée ne put se passer de coiffes, coiffettes et doucettes agrémentées de « pointes ». Les inventaires du milieu du siècle en font foi.

Ce fut d'abord un divertissement. Les produits servaient à un usage personnel ou familial. Mais, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, *l'art de la dentelle s'industrialisa* dans une forte mesure. Des Neuchâtelois, un *Audetat*, puis des *Rosselet*, des Verrières, firent travailler nos habiles ouvrières. Un appoint appréciable au budget familial en résulta.

Des *intermédiaires* entre les négociants en dentelles et les dentellières à domicile s'imposèrent. Les noms de deux d'entre eux ont laissé des traces documentaires : ceux de *Jaques Meylan*, dit le Bossu, du Solliat, et d'une dame *Golay-Truan*, fixée au Bas-du-Chenit.

Les négociants en dentelles avaient pour *principal débouché le Midi de la France et l'Italie*. Ils fréquentaient régulièrement les fameuses foires de *Beaucaire*.

Au nombre des tissus vaporeux, les plus appréciés des Français, figuraient la *blonde* de soie de diverses couleurs et les *entoilages* sur réseau ; les *dents-de-loup* occupaient le bas de l'échelle.

Les dentellières avaient à leur disposition des centaines de *dessins* prêtés par le patron. Il s'agissait de se conformer au goût du jour. L'apprentissage de dentellière d'une pauvre fille durait cinq ans, à raison de 1 bz par jour, nourrie. Le travail exécuté compensait la modicité de la pension.

La Révolution vint gêner les affaires. La dentellerie tomba dans le marasme. Élégantes puis incroyables se contentèrent de tulle bon marché venu d'Angleterre.

La tourmente passée, les *Rosselet* s'efforcèrent de remettre le noble art en honneur, sans y réussir complètement. Après des hauts et des bas, la dentellerie agonisa derechef. En tant qu'activité industrielle, elle disparut avant 1840.

Seules quelques dames, jouissant de loisirs et profitant des métiers existant dans la plupart des maisons, se livrèrent encore au jeu charmant des *fuseaux*.

La *contrebande* des dentelles sévit chez nous vers la France, surtout sous l'Empire et la Restauration. Maintes anecdotes savoureuses à ce sujet se sont transmises de génération en génération.

# NOTRE ANCIENNE INDUSTRIE DENTELLIÈRE

par A. Piguet, Le Sentier.

Folklore suisse. - Bâle. - 33, 2 (1943), p. 21-28<sup>1</sup>

Diverses régions, dont les Pays-Bas et l'Italie, revendiquent l'honneur d'avoir imaginé ces vaporeux tissus. On les voit apparaître vers la fin du moyen âge, il y a cinq siècles à peu près.

Au XVI<sup>e</sup>, la fabrication des dentelles prospérait au royaume de France, lorsque les ordonnances somptuaires des Valois faillirent la ruiner. Seuls les seigneurs et les dames de haut lignage eurent désormais le droit de se parer de dentelles. Rien n'y fit : les ordonnances restèrent quasiment lettre morte. Au temps de Louis XIII, la dentelle jouissait d'une vogue incroyable. Hommes et femmes s'en paraient à l'envi. On en fourrait partout : au corsage, à la jupe, au chapeau, au jabot, aux manches et même aux bottes.

Or, seule la dentelle commune se fabriquait en France ; les plus fines sortes venaient de l'étranger. Un édit royal de 1629 en interdit l'importation. Il en résulta une contrefaçon habile des plus remarquables produits des pays voisins.

Sagement, le jeune Louis XIV renonça à entraver la fabrication et le port de la dentelle (1661). Il exigea seulement qu'elles fussent de fabrication indigène et que leur hauteur ne dépassât pas un demi-pied (15 cm). La levée de l'interdiction permit le développement rapide de l'industrie

---

<sup>1</sup> *Le conte du Sapelet (seul) a été publié une seconde fois dans l'ouvrage que Charles-Edouard Rochat a consacré à la commune de L'Abbaye pour son 400<sup>e</sup> anniversaire (Ed. Rencontres, 1971), p. 162-163.*

dentellière française. Les fabriques de Valenciennes, d'Alençon, de Chantilly acquirent bientôt une réputation européenne. Outre les vêtements et les déshabillés galants, la dentelle servit à orner les dessus de lit, les draps et les oreillers.

Le terme *point* désignait diverses espèces de dentelles. Élégants et élégantes savaient apprécier le *point d'Espagne* ; le *point d'Alençon*, en brides entortillées sur fond de tulle ; le *point de Venise*, bien qu'inférieur en qualité au précédent. Le *point d'Angleterre* désignait des fleurs de dentelles détachées, subséquentement appliquées sur tulle. Le *point coupé* venait des Flandres, de même que ceux de *Lille*, de *Bruxelles* et de *Malines*.

Au Pays Romand, les dentelles portaient le nom de *pointes*.

Comme tant d'autres choses, la dentelle nous vint de France. Les réfugiés huguenots cherchèrent, mais sans succès durable, à en implanter la fabrication sur le sol vaudois. Il faut attendre le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle pour voir la dentelle s'introduire à Ste-Croix, alors que cette industrie prospérait depuis longtemps dans les montagnes neuchâteloises. Ce fut sans doute un peu plus tard que ce noble art, essentiellement féminin, gagna la Vallée de Joux. On ne saurait préciser, faute de renseignements suffisants.

Un fait est certain : l'usage de la dentelle précéda chez nous sa fabrication locale. Vers 1760, les dames et les jeunes filles de familles aisées faisaient grand cas des dentelles. Le *Livre des Inventaires* de l'époque va nous livrer un exemple typique.

L'année en question, les effets de la défunte épouse d'Abraham Capt comprenaient : deux *doncettes* (mantelets) de taffetas noir à dentelles ; neuf coiffes à dentelles ; cinq *coiffettes*, une partie à dentelles, l'autre à *tours*.

La principauté de Neuchâtel fut, en Suisse de langue française, la terre d'élection de l'art dentellier. Fleurier et Couvet, au Val-de-Travers, comptaient le plus grand nombre de fabricants. Non loin de là, aux Verrières, l'importante Maison Rosselet frères jouissait d'une clientèle étendue. Nous y reviendrons tout à l'heure. Des marchands accouraient chaque année à Neuchâtel pour acheter le gros de l'ouvrage. Mais les fabricants préféraient parfois se rendre avec voiture et cheval aux grandes foires de Leipzig et de Francfort en Allemagne, ainsi qu'à celles de Beaucaire en France.

Comme on pouvait s'y attendre, le parler neuchâtelois dispose d'une terminologie complète de cette industrie. Les dentellières se voyaient

d'ordinaire qualifiées de *denteuses* et les rares hommes qui maniaient le fuseau de *denteurs*. Mais on disait conjointement une *coussegnoteuse* ou une *coussegneuse* (masculin *coussegnoteur* et *cousseigneur*) d'après le coussin à dentelles, lui-même dénommé *coissin* ou *cousseignet*. *Cousseignoter*, c'était faire de la dentelle. Le carreau mobile du coussin s'appelait *bolet*.

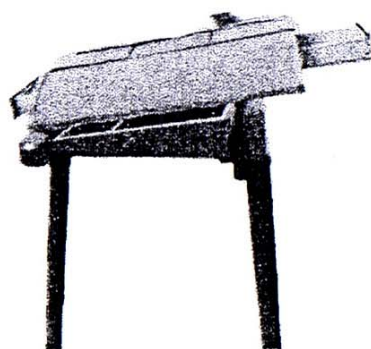


Photo Th. Delachaux, Neuchâtel

fig. 8 Coussin à dentelles du Val-de-Travers 18<sup>e</sup>, ou commencement du 19<sup>e</sup> siècle.

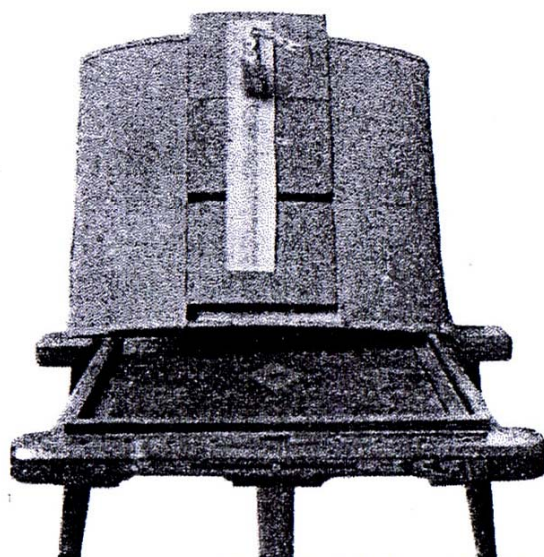


Photo Th. Delachaux, Neuchâtel

fig. 9 Même coussin (dressé sur la table spéciale pour coussin à dentelles). Le dessus est recouvert de drap vert. Mesures : 45 × 38 cm. A remarquer les trois carreaux (bolets) que la dentellière pousse vers le haut à mesure que le travail avance vers le bas ; celui d'en haut sera enlevé et rajouté en bas. – Au Musée ethnographique de Neuchâtel. Le coussin du Sentier est du même type.

Pendant les longues soirées d'hiver, les dentellières se groupaient autour d'une lampe portée sur un guéridon. Cinq ou six globes, pleins

d'eau, concentraient la lumière sur les mains diligentes. De vieux refrains accompagnaient d'ordinaire le travail.

Il se peut que maints jeunes gens ne connaissent que de nom le coussin à dentelles. Pour en voir un authentique, en reps vert, il suffit de se rendre au musée du collège du Sentier. De longues épingles de laiton lui tiennent compagnie.

Les plus anciennes attestations de la fabrication des dentelles à la Vallée datent de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle seulement<sup>1</sup>. La tradition rapporte qu'un garçonnet de 10 ans, Abraham-Louis Reymond du Solliat, émerveilla un étranger de passage par sa dextérité dans le maniement des fuseaux.

Vers la même époque, le nommé Jaques-Abraham-Joseph Meylan, dit le Bossu, du Solliat, occupait une vingtaine d'ouvrières. Le maître dentellier habitait, à l'angle nord-ouest du hameau, la maison qui, par l'intermédiaire d'une famille Piguet, passa à Ami-Constant Capt, puis à M. Edmond Aubert, propriétaire actuel.

Jaques Meylan avait mal fait ses affaires. En 1801, l'autorité judiciaire le mit en faillite. Mais le *décret* ne tarda guère à être levé, grâce à l'intervention de deux parents, les frères Abraham-Joseph et Philippe Aubert. Muni de cautions suffisantes, Jaques Meylan put continuer son commerce de dentelles et de tabacs. Il demeura sous tutelle, tout en conservant l'administration de ses biens. Cette situation bizarre se prolongea jusqu'en 1818, trois ans après le décès du maître dentellier. A cette date, la veuve disparut à son tour. Les deux filles Catherine et Suzette reprurent le commerce, sous le cautionnement de leurs tuteurs respectifs. Après le mariage de la première, la seconde demeura seule à la tête de l'entreprise, de 1830 à 1836.

Jaques Meylan, puis sa femme et ses filles représentaient à la Vallée l'important commerce de dentelle des frères Rosselet aux Verrières neuchâteloises. Un heureux hasard m'a mis entre les mains une partie de la correspondance échangée de 1816 à 1836 entre les patrons et leurs dévouées agentes. On en peut tirer d'intéressantes indications sur la fabrication et le commerce de la dentelle dans notre région.

Il convient maintenant de faire plus ample connaissance des trois négociants en dentelles : Auguste, dit l'aîné ; Jacques-Louis, *l'écrivain* ,

---

<sup>1</sup> Le registre des décès de Provence (Vaud) mentionne trois *denteleuses* en 1815 (V, 37-8), communiqué par M. JUNOD, archiviste cantonal.



c'est-à-dire le secrétaire comptable ; Alphonse, chargé de surveiller la fabrication.

La Maison Rosselet occupait des ouvrières aux Verrières même, à Ste-Croix, à Vallorbe, à La Vallée et sans doute sur d'autres points. L'un des frères assistait, sauf empêchement majeur, aux foires du Sentier. Il y traitait avec les ouvrières et demoiselle Suzette. Les entrevues avaient, d'ordinaire, lieu à la cure, chez le ministre Brousson, grand ami de l'agente. Le voyage se faisait à cheval.

Mais, il arrivait à la foire des Verrières de tomber sur le même jour que celle du Sentier. Si tel était le cas, le patron arrivait au Sentier un jour plus tôt, ou s'arrangeait pour rencontrer sa représentante, soit à Vallorbe, soit à Ste-Croix.

Les dentelles livrées aux Rosselet trouvaient un débouché dans la France du Midi. L'un ou l'autre des frères se rendait périodiquement aux foires de Beaucaire, malgré la stagnation des affaires. La Maison traitait aussi avec l'Italie, où elle avait un voyageur-placier. Aucune allusion n'est faite à des relations commerciales avec l'Allemagne.

La Révolution contribua à faire tomber la dentelle dans le marasme. Les élégantes de l'époque, les *incroyables* du beau sexe, se contentaient de tulles bon marché, manufactures en Angleterre. Valenciennes fit de vains efforts pour remettre la dentelle en honneur.

Les Rosselet travaillèrent dans le même sens, avec un peu plus de succès, ce me semble. Ils cherchèrent, au moyen de dessins confiés aux ouvrières, à les pousser à l'imitation des dentelles des Flandres. Rares furent pourtant les dentellières de chez nous qui réussirent à reproduire à la perfection les points de Lille, de Bruxelles et de Malines. *L'Écrivain* regrette que la plupart des ouvrières combières préférèrent s'en tenir aux anciens modèles traditionnels, rabâchés et d'un placement difficile. Les patrons se plaignirent en outre de la disparition mystérieuse des dessins les plus récents, probablement livrés à une maison concurrente par une certaine dame Golay, habile faiseuse de dentelles, domiciliée au Bas-du-Chenit. Les Rosselet et leur représentante durent avoir recours à une comptabilité précise des modèles en circulation. On fit désormais payer de 21 à 60 batzes les dessins subtilisés.

Autre sujet de plaintes amères et réitérées des commerçants : le manque de soin et surtout de propreté de nombre d'ouvrières. Il y a trop de rouses, de points d'esprit faits à la diable, de l'ouvrage manifestement bâclé. Les Rosselet se virent obligés de prendre des mesures sévères. Les pièces défectueuses seront dorénavant retournées à leur auteur. La repré-

sentante s'en ira parlementer et devra obtenir de la dentellière un rabais considérable.

La maison invite son agente à surveiller de plus près les ouvrières, à les surprendre en plein travail, de façon à ne rien laisser passer.

En 1816, les produits livrés aux Rosselet ne comprennent que des dentelles proprement dites. La *blonde* de fabrication locale nous est signalée en 1826 seulement. Il s'agissait de dentelles de soie, à la mode en France et en Angleterre au siècle précédent déjà. Chez nous, les blondes se confectionnèrent en blanc, en noir, en bleu foncé ou en azuré ; tardivement aussi en fil. Peu à peu, la blonde relégua à l'arrière-plan la dentelle proprement dite. Les trois quarts de nos dentellières finirent par s'y consacrer. Le nom spécial de *blondières* leur fut décerné. Je ne sache pas que La Vallée ait jamais connu de *blondiers*.

Les *entoilages*, avec ou sans ruban — soit des dentelles appliquées sur réseau — apparurent conjointement aux blondes et rivalisèrent de faveur avec elles.

La maison des Verrières livrait à son agente les fournitures nécessaires : des tulles, des cordons, des jeux de piqûres, des soies, des épingles, du carton vert. Suzette Meylan transmettait les fournitures aux ouvrières, mais les déduisait du produit de leur travail.

Les patrons assuraient à leur représentante une provision de 3%, plus tard de 5%, sur la marchandise livrée, outre un pourcentage sur les fournitures.

Les prix payés aux dentellières variaient beaucoup, selon la nature du travail et le soin apporté à l'exécution. En 1816, la dentelle de choix se payait à raison de 51 batzes l'aune, soit un peu plus de 10 fr anciens. Une pièce de seconde qualité atteignait 32 batzes l'aune. Les *dents de loup*, tant petites que moyennes ne dépassaient pas 7½ batzes à l'aune.

Commerçants honnêtes et scrupuleux, les Rosselet s'efforcèrent, même en pleine crise, à ne point baisser les prix des marchandises de qualité, tandis que celles de second choix subissaient une réduction de 10%. Dès 1817, ils s'obstinèrent à refuser tout produit défectueux.

Combien une dentellière expérimentée parvenait-elle à gagner par jour ? En l'absence d'une partie de la correspondance et des factures, comme dans l'ignorance du temps employé à l'exécution des commandes, il n'a pas été possible d'établir le gain journalier. Celui-ci me semble avoir été minime, en dépit d'un apprentissage de plusieurs années. Le Registre des pauvres du Chenit donne quelques renseignements à cet égard. En 1813, Jaques Meylan s'engagea à prendre chez lui pour cinq

ans une gamine et à lui enseigner le métier, tout en se chargeant de l'entretien complet à raison de 1 batz par jour. Ce prix dérisoire ne représentait pas même la valeur de la pension. Le travail de la jeune fille devait compenser.

Le commerce des dentelles avait prospéré de 1820 à 1830. L'épidémie de choléra morbus de 1831 vint mettre fin à la reprise. Une lettre des Rosselet nous l'apprend, la crainte panique de la contagion paralysa les affaires. Ventes et rentrées ne se faisaient plus. Seules quelques dames huppées passaient encore de rares commandes. Mais elles exigeaient du surchoix et exclusivement du blanc.

Par prudence, les Rosselet déclarent renoncer à la moitié de leur fabrication. Ils déplorent en outre de constater que la qualité des produits de La Vallée continue à baisser.

L'année 1832 fut désastreuse pour le noble art de la dentelle. Aux Verrières même, la maison Rosselet dut renvoyer la plupart de ses ouvrières. L'Ecrivain conseille à Suzette Meylan d'en faire autant. Il ne vaut désormais plus la peine de se rendre au Sentier, tellement les affaires y sont minimes. Les Rosselet renonceraient radicalement à faire fabriquer à la Vallée, si la considération et l'affection qu'ils portent à leur représentante ne les poussaient à lui assurer encore un peu d'occupation.

Une note marginale de Suzette Meylan témoigne de son désespoir. Ses bons patrons cherchèrent à lui remonter le moral en ces termes :

*« Vous nous dites ne plus guère tenir à rester dans ce monde et que vous verriez arriver la mort avec joie. Nous autres, nous n'en sommes pas tout à fait là. Répandre des secours autour de soi fait aimer la vie. Il nous est doux de rendre le poids de l'existence plus supportable aux indigents. La charité fait le bonheur des âmes bien nées. Bienheureux ceux qui ne l'auront pas négligée ! »*

On comprend mieux le dégoût de la vie affiché par Mademoiselle Suzette, quand on sait que des troubles nerveux la minaient depuis une dizaine d'années. Un séjour à l'hospice cantonal, pendant lequel des frères Lecoultré la remplacèrent comme agents des Rosselet, la remit sur pied.

En 1834, la maîtresse dentellière crut trouver remède à ses maux physiques et moraux dans une religiosité exaltée. Elle annonça à ses patrons, dans des termes sans doute lyriques, la nouvelle de sa conversion. Les Rosselet la félicitèrent d'avoir trouvé la paix de l'âme dans la source intarissable de l'amour divin. Fort sagement, ils lui représentent que,

dans cet épanchement, il pourrait y avoir excès, si l'on venait à en oublier les obligations envers la société.

Souvent à court d'argent, Suzette parvenait à gagner quelques sous complémentaires en plaçant *l'almanach du Bon Messager*. L'imprimeur Vincent lui en fournit non moins de quatre douzaines.

Les âmes exaltées se livrent fatalement au prosélytisme. Suzette chercha avec trop d'insistance à insuffler ses idées à ses patrons. Ceux-ci, bien que gens fort religieux, en furent agacés, notamment lorsque leur agente se permit de leur adresser certain traité de propagande. Les Rosselet la remercièrent de l'attention, mais s'empressèrent de bonifier sur leur facture les trois batzes que le traité avait coûté. Le procédé, pour raide et peu galant qu'il fût, avait pour but de couper court à de nouvelles tentatives.

Au décès de Suzette Meylan, l'on découvrit parmi ses effets et à la surprise générale, un carnet d'épargne bien garni. La commune du Chenit et l'Etat de Vaud purent ainsi se dédommager de tous les frais que ses séjours à l'hôpital de L'Orient, à l'hospice cantonal et à l'asile d'aliénés du Champ-de-l'Air avaient occasionnés. Le solde échut, comme de juste, à la sœur de la défunte.

Lorsque la maîtresse dentellière quitta notre région, en 1835, l'industrie locale des dentelles agonisait. Aucune fille ne voulait plus de ce métier. Toutes apprenaient *horloger ou lapidaire*. A Ste-Croix, la situation n'était pas meilleure. Les machines à tisser, l'horlogerie et les boîtes à musique portèrent le coup de grâce à l'art de la dentelle.

Cela n'empêcha pas, par la suite, maintes dames de manier les fuseaux pour confectionner des dentelles à leur usage personnel. Les métiers existants dans la plupart des maisons les poussaient à ce faire. C'est ainsi qu'une dentellière amatrice exerçait encore son art au Bas-du-Sentier, il y a un quart de siècle. Bien me souvient avoir été attiré par le cliquetis des fuseaux de Mademoiselle Aimée. Un cercle d'écoliers et d'écolières l'entourait. Assise sur son perron délabré, cette personne cassée par l'âge faisait néanmoins preuve d'une dextérité incroyable. Les plus fines dentelles sortaient comme par enchantement de ses doigts.

Deux mots maintenant de la contrebande des dentelles qui sévit surtout sous l'Empire et la Restauration. Les jeunes gens de chez nous, même ceux des meilleures familles, se faisaient un malin plaisir de s'offrir à l'œil un plantureux repas. Il suffisait pour cela de découdre l'enveloppe de soie noire du carcan (col surélevé alors à la mode), d'enrouler quelques aunes de dentelle autour du col, puis de remettre la soie en place.

Les hôteliers de Mouthe et de Chaux-Neuve, dans le secret, échangeaient volontiers liquide et victuailles contre une pièce de dentelles. Le tour était joué. Aucun gabelou n'avait rien suspecté.

Mais d'aucuns ne s'en tinrent pas à de si menues infractions. Le postillon chargé de conduire la diligence de Genève à Paris procédait plus en grand, rapporte la tradition. En temps de pluie, des pièces et des pièces de dentelles se dissimulaient entre la doublure et le drap de sa lourde limousine. Parvenu au relais des Rousses, notre homme jetait son manteau dégouttant à la sommelière en lui disant : « Va vite me le sécher un peu ! ». Or, il arriva une fois que le temps se rasséréna chemin faisant. Le soleil brillait lors de l'arrivée au col. L'injonction coutumière parut étrange aux douaniers. Le pot aux roses découvert, l'entrepreneur postillon et sa complice payèrent cher leur contravention.

Des efforts ont été tentés, assez récemment, pour faire revivre l'art disparu. Il se créa (vers 1907) à Coppet, une école de dentelles avec exposition hebdomadaire. Le Valais, la Gruyère, St-Gall virent des tentatives analogues. Deux dames eurent la patience de se livrer, loupe en main, à un pieux déchiffrement des vieux points. Elles en retrouvèrent, puis publièrent la théorie.

Le plus charmant des arts féminins revivra-t-il donc ? Demeurons sceptiques à cet endroit. Même si la mode des dentelles revenait, les fabriques auraient tôt fait — à notre âge de mécanisation à outrance — d'inventer des machines rendant non rémunérateur tout travail fait à la main. Que Ste Anne, patronne des dentellières, en fasse son deuil !

Bibliographie : Une cinquantaine de lettres, factures, récépissés postaux et d'actes judiciaires concernant la famille des dentellières Meylan. — Le Registre des Inventaires du Chenit. — Le Registre des délibérations de la municipalité du Chenit — Les Comptes de la Bourse des pauvres du Chenit. — Lucien Reymond «Le hameau du Solliat», inédit. — Louis Favre «Jean des paniers», roman. — W. Pierrehumbert «Dictionnaire neuchâtelois». — C. F. Delhorbe «Bifurcation neuchâteloise». — Divers articles de la Gazette de Lausanne, des 16 juin 1929, 18

nov. 1932, 13 nov. 1937. — «La femme et la tradition», dans «En famille», mai 1941. — «Les dentelles» d'après La Veillée. — Certaines traditions populaires<sup>1</sup>.

Ce dernier texte transcrit et mis en page par M. Jean-Luc Aubert, Genève. Paru dans un gros ouvrage inédit de 520 pages, format A5 : Auguste Piguet, Articles 1905-1958, Editions Le Pèlerin façon JLAG, vers 2000.